

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum
2^e projet de règlement n° 2026-342 modifiant le règlement de zonage n° 2009-236

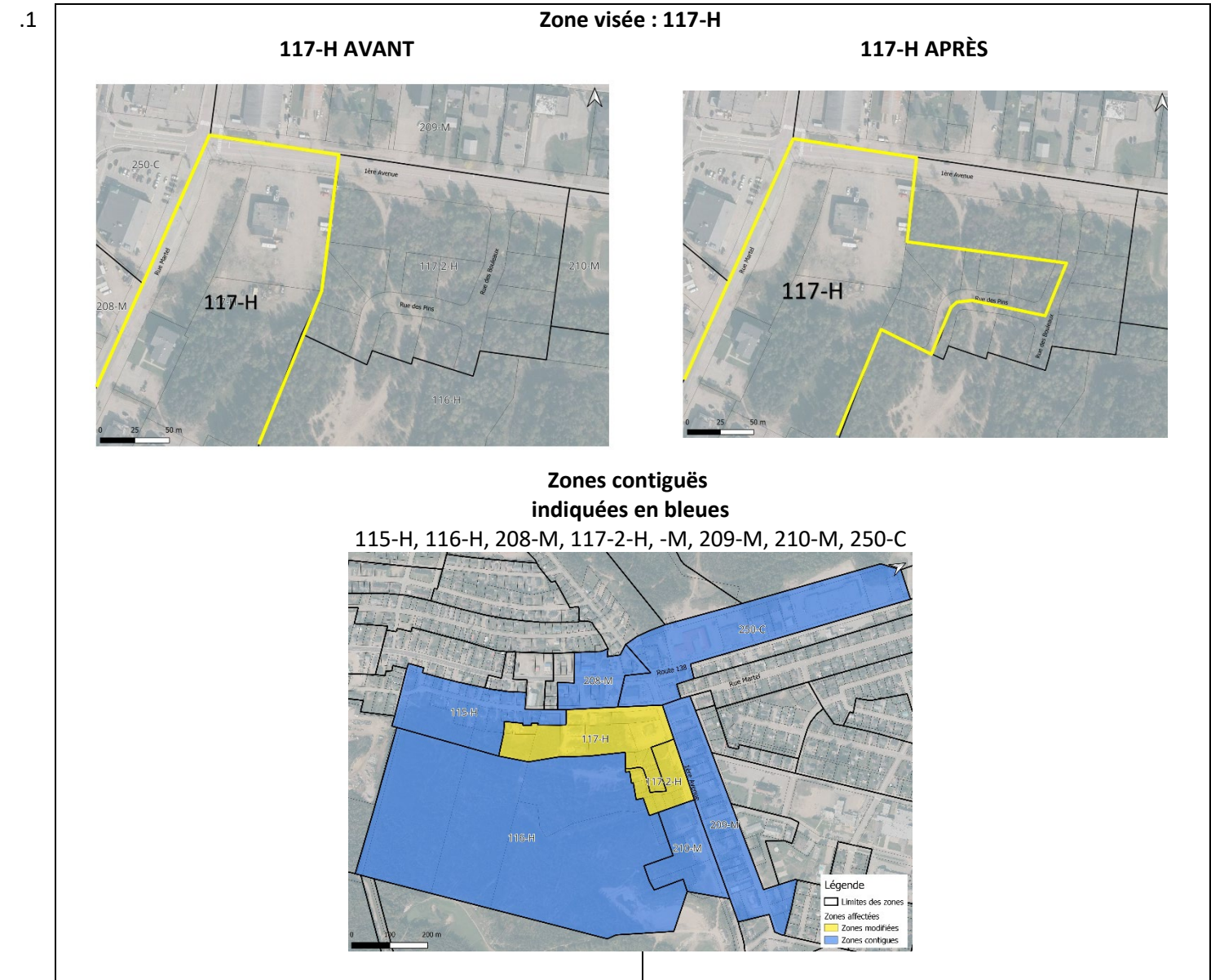
Avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire.

1. Objet du projet de la demande d'approbation référendaire

À la suite de la consultation publique concernant le projet de règlement numéro 2026-342 le conseil municipal suite à cette consultation, a adopté, le 22 juin 2026, un 2^e projet de règlement. Le 2^e projet de règlement intitulé « Règlement modifiant n° 2009-236 relatif au règlement de zonage » a pour but :

- 1 adapter sa réglementation afin d’accueillir davantage de projet de construction de logements multiples sur des rues existantes en agrandissant la zone résidentielle 117-H à même la zone 117-2-H pour intégrer 6 535 070, 6 535 071, 6 535 072, 6 535 073, 6 535 074 et une partie du lot 6 535 068 du Cadastre du Québec, le tout tel que montré au plan reproduit. **Susceptible d’approbation référendaire de la zone visée et des zones contiguës.**
- 2 adapter sa réglementation afin de permettre l’implantation de projets d’hébergement touristiques de type hébergement insolite dans la zone 717-RF et 718-RF. **Susceptible d’approbation référendaire de la zone visée et des zones contiguës.**
- 3 encadrer l’implantation de cliniques médicales de cannabis dans les zones 250-C, 251-C, 200-M, 201-M, 202-M, 203-M, 204-M, 205-M, 206-M, 207-M et 208-M. **Susceptible d’approbation référendaire de tout le territoire de Forestville.**
- 4 encadrer la production, la transformation, l’entreposage et la vente de cannabis sur son territoire dans les zones industrielles 211-M, 400-I, 401-I, 402-I et 403-I, les terrains bordant la route Maritime peuvent accueillir un usage lié à la production, la transformation ou l’entreposage de produits du cannabis. **Susceptible d’approbation référendaire de tout le territoire Forestville.**

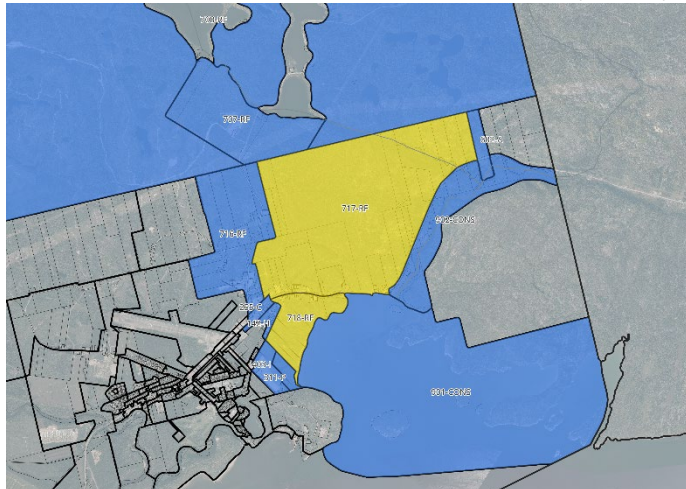
2. Description de la zone visée par l’approbation référendaire



.2

**Zones 717-RF et 718 RF
indiquées en jaunes**

**Zones contiguës
Indiquées en bleues**
142-H, 255-C, 311-P, 403-I, 716-RF



Ce 2^e projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

3. Condition de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le **8 juillet 2026 à 16 h 00**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre-elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Vous devez vous présenter au bureau de la greffière adjointe de l'hôtel de ville afin de signer le formulaire correspondant.

4. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

5. Absence de demandes

Toutes les dispositions du 2^e projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le 2^e projet peut être consulté sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://ville.forestville.ca> dans la section « avis aux citoyen » onglet « Avis public »

Donné à Forestville, ce 29 juin 2026

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, greffière adjointe